

République Française – Département de la Moselle – Arrondissement de Thionville

Mairie d'Hombourg-Budange 1 rue de la fontaine 57920 Hombourg-Budange

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Hombourg-Budange, **Le seize avril deux mil vingt et un à dix-neuf heures trente minutes**, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Didier HILBERT, Maire.

	Présents	Absents	A donné procuration à	
ALBERT Christelle	X			Nombre de Conseillers Elus : 15 En fonction : 15 Présents : 15 Votants : 15
BEAUCHESNE Michèle	X			
BLANC Isabelle	X			
BRACONNIER Alain	X			
CORPLET Maryline	X			
GRIMALDI Lucien		X	MULLER Franck	Date de convocation Le 12 avril 2021
HILBERT Didier	X			
HITZ Laurence	X			Date d'affichage Le 12 avril 2021
HOSSANN Samuel	X			
IRENE Valérie	X			Secrétaire de séance Mme CORPLET Maryline
LEROY Romain		X	MULLER Franck	
MONTIGNY Céline		X	HITZ Laurence	
MOSSE Nathalie	X			
MULLER Franck	X			
SIMEON Gaëtan	X	jusqu'au point 3		

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 09 avril 2021
- 1 – Vote des subventions aux associations et autres personnes de droit privé
- 2 – Vote du Budget Primitif de l'exercice 2021
- 3 – Gel des loyers
- 4 – Echange de terrains
- 5 – Achat de terrain
- 6 – Informations diverses

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Madame CORPLET Maryline est nommée secrétaire de séance, à l'unanimité par les membres du conseil, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T,

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2021 est adopté, sans observation, à l'unanimité.

1-Délibération n° D2021/017

Objet : Vote des subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions pour l'année 2021 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

-3^{ème} âge et amitié **250, €**
-Les arts Hombourgeois **250, €**

Monsieur MULLER Franck quitte la salle du conseil. Il réintègre la réunion après le vote.

-**Amicale des sapeurs-pompiers 300, €**

Pour= 11 Contre = 0 Abstention = 0

-Secours populaire français	50, €
-Les restaurants du cœur	50, €
-Association prévention routière	50, €
-Association française des sclérosés en plaque	50, €
-L'association Alys	50, €
-Association française de premiers répondants	50, €
-La Société Protectrice des Animaux	50, €
-Chiens guide de l'Est	50, €

Pour= 14 Contre = 0 Abstention = 0

2-Délibération n° D2021/018

Objet : Vote du Budget Primitif de l'exercice 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le Budget Primitif de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	148 469,00	013 Atténuations de charges	500,00
012 Charges de personnel	78 550,00	70 Produits de services	35 210,00
014 Atténuations de produits		73 Impôts et taxes	183 284,00
65 Autres charges de gestion	70 200,00	74 Dotations et participations	101 049,00
66 Charges financières	13 300,00	75 Autres produits de gestion	57 600,00
67 Charges exceptionnelles	1 820,00	76 Produits financiers	
68 Dotations aux provisions		77 Produits exceptionnels	750,00
022 Dépenses imprévues	15 000,00	78 Reprise sur amort. et provisions	
023 Virement section investissement	390 000,00		
042/043 Opérations d'ordre		042/043 Opérations d'ordre	
002 Déficit année antérieure		002 Excédent année antérieure	323 946,00
	702 339,00		702 339,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	5 000,00	13 Subventions d'investissement	21 500,00
204 Subventions équip. versées		10 Immobilisations corporelles	141 563,00
21 Immobilisations corporelles	354 777,00	16 Emprunts et dettes assimilées	4 640,00
23 Immobilisations en cours	1 500,00	21 Immobilisations corporelles	
16 Remboursement d'emprunts	66 862,00	10 Dotation Fonds divers Réserves	
022 Dépenses imprévues		27 Autres immos financières	
		021 Virement section fonctionnement	390 000,00
001 Déficit année antérieure	129 564,00	001 Excédent année antérieure	
	557 703,00		557 703,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif pour l'année 2021

Monsieur SIMÉON Gaëtan intègre la réunion.

3-Délibération n° D2021/019

Objet : Gel des loyers

Le Conseil municipal a mené une réflexion sur le montant des loyers pratiqué par la commune. Monsieur le Maire rappelle que les conditions de l'augmentation des loyers sont basées sur les termes des contrats de bail signés avec chaque locataire.

De ce fait, si une augmentation annuelle y est prévue, elle doit être appliquée. Toutefois, si le Conseil municipal décide de geler l'augmentation des loyers, il peut en délibérer.

Reste à noter qu'à la reprise des augmentations annuelles et compte tenu des indices de révision qui seront établis par l'INSEE, l'augmentation des loyers pourrait être plus notable qu'en la lissant régulièrement chaque année.

Considérant l'augmentation continue du coût de la vie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-DECIDE, dans un souci d'égalité de traitement, le gel de l'augmentation annuel de tous les loyers communaux et ce jusqu'au 31/12/2021.

4-Délibération n° D2021/020

Objet : Echange de terrains

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une partie d'un trottoir cadastrée section 02 parcelle 0035 (0,27 ares) appartenant à la commune empiète sur le terrain de Monsieur ANGERMULLER Stéphane et Madame BAUER Judith.

Il a été convenu d'échanger cette partie de terrain contre un autre terrain cadastré section 02 parcelle 0162 (0,05 ares) appartenant à la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer sur cet échange de terrains et précise que le frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

-ACCEPTE d'échanger 0,27 ares de la parcelle 0035 section 02 contre la parcelle 0162 section 02.

-PRECISE que tous les frais seront à la charge de la commune.

-DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous documents nécessaires à cette transaction.

5-Délibération n° D2021/021

Objet : Achat de terrain

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait d'acquérir une partie de terrain pour une superficie de 2,96 ares cadastré section 09 parcelle 0040 afin de relier deux chemins ruraux et ainsi donner un accès à tous les terrains.

Cette parcelle est située en zone Nv du PLU.

Le prix de cession envisagé est de 100 € de l'are, soit 296 euros.

Les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-ACCEPTE d'acheter 2,96 ares de la parcelle 0040 section 09 au prix de 296,00 euros.

-PRECISE que tous les frais seront à la charge de la commune.

-DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous documents nécessaires

8-Informations diverses

Madame MARINO demande si elle peut installer en lieu et place de son camion un petit chalet. Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 promoteurs immobiliers ont pris contact afin d'acquérir des terrains sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire propose de porter l'âge d'invitation aux repas des aînés à 65 ans à la place de 60 ans. Après débat, il a été décidé de fixer l'âge d'invitation à 65 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance, CORPLET Maryline,